



Problème avec mon téléphone portable professionnel

Par **Loic01**, le **27/03/2008** à **12:06**

Bonjour,rrnrnJe suis technicien sur site dans la maintenance informatique. Mon contrat est de 35h sachant que je touche un salaire de misère (un peu plus que le SMIC) et en sachant aussi que je suis tout le temps sur la route et que je me déplace partout en France. J'ai anvoyé un mail dernièrement à mon patron lui disant que vu le salaire que je me faisait, je me limiterais à faire mes 35h (sachant que je faisait souvent des heures sup non payées) et pas plus et idem pour mon téléphone portable professionnel, il sera ouvert pendant 35h la semaine. rnrnIl m'a répondu que de toute façon, je dois être joignable de 8h à 18h non stop la journée soit en faisant le calcul 50h par semaine. rnDonc je voudrais savoir si le temps d'ouverture de mon téléphone professionnel devrait être considéré comme du temps de travail ?rnrnMerci